

## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

### **Etaient présents :**

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Sylvie BLANCHER, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIERE, adjoints au Maire,

Christophe BESNIER, Mireille COUE, Sandrine MARNEUX, Marianne MASSELIN, Eric TROTIN, Claire DELEU conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Michel DUTRIEZ, donne pouvoir à Monsieur Bernard ENAULT

Madame Yvette GARDIE, donne pouvoir à Monsieur Jacky RIVIERE

Monsieur Bruno NAPOLI, donne pouvoir à Madame Sylvie BLANCHER

Madame Laure LANGEARD, donne pouvoir à Monsieur Christophe BESNIER

Monsieur Edouard PERLY

Monsieur Vincent AUVRAY

Madame Catherine JACQUART

### **Nombres de Conseillers :**

<b>Exercice</b>	<b>19</b>
<b>Présents</b>	<b>12</b>
<b>Votants</b>	<b>16 (dont 4 pouvoirs)</b>

### **Ordre du jour**

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024
  1. Compte Financier Unique 2023
  2. Affectation du résultat
  3. Vote des taux d'imposition
  4. Budget primitif 2024
  5. Compte Financier Unique 2023 budget annexe « Lotissement rue des Daims »
  6. Budget primitif 2024 budget annexe « Lotissement rue des Daims »
  7. Subventions 2024

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marianne MASSELIN est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Procès-verbal du 19 mars 2024

Adopté à l'unanimité

## 963 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Monsieur ENAULT présente les résultats du compte financier unique de la comptabilité communale.

### SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.619.571,92 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2.081.074,90 €
<b>RÉSULTAT</b>	<b>+ 461.502,98 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	335.906,25 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	258.645,37 €
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 77.260,88 €</b>

**Résultat de l'exercice 2023 : + 384.242,10 €**

Monsieur ENAULT quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à Madame HEYVANG, adjointe au maire pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** le compte financier unique 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 964 – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur ENAULT donne la parole à Madame HEYVANG.

Elle explique que considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des résultats.

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultats cumulés
INVESTISSEMENT	- 96.620,02		- 77.260,88	<b>- 173.880,90</b>
FONCTIONNEMENT	+1.045.797,73	- 96.900,02	+ 461.502,98	+1.410.400,69
TOTAL	+948.897,71	- 96.900,02	+ 384.242,10	+1.236.519,79

SOLDE des Restes à Réaliser au 31 décembre 2023 :

Fonctionnement Dépenses : 0 €

Fonctionnement Recettes : 0 €

Investissement Dépenses : 0 €

Investissement Recettes : 0 €

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Affectation du résultat de fonctionnement 2023	1.410.400,69
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	<b>173.880,90</b>
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>TOTAL à affecter au compte 1068 du BP 2023 :</b>	<b>173.880,90</b>
<b>Résultat reporté au BP 2024 (R 0002)</b>	<b>1.236.519,79</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** d'affecter le résultat tel qu'il est présenté ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**965 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux qu'en 2023, soit :

Taxe foncière (bâti)	45.13%
Taxe foncière (non bâti)	40,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,76 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de reconduire les taux suivants

Taxe foncière (bâti)	45.13%
Taxe foncière (non bâti)	40,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	15,76 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**966 – BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget principal 2024 :

Fonctionnement	DEPENSES	3.325.512,79€
	RECETTES	3.325.512,79€
Investissement	DEPENSES	989.581,80€
	RECETTES	989.581,80€

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal

- **ADOPTE** le budget primitif 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<b>967 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE DES DAIMS »</b>
---

Monsieur ENAULT présente les résultats du compte financier unique de la comptabilité communale.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	90.897,96 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	90.697,96 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 200 €</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	91.697,96 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1.000,00 €
	-----
<b>RÉSULTAT</b>	<b>- 90.697,96 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 : - 90.897.96 €</b>	

Monsieur ENAULT quitte momentanément la séance et confie la présidence de l'assemblée à madame HEYVANG, adjointe au maire pour le vote.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal

- **ADOPTE** le compte financier unique 2023 du budget annexe « Lotissement rue des Daims »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<b>968 – BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RUE DES DAIMS »</b>
---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEYVANG, adjoint au maire chargé des finances qui expose le projet du budget annexe 2024 :

Fonctionnement	DEPENSES	606.494,97€
	RECETTES	606.494,97€
Investissement	DEPENSES	210.192,93€
	RECETTES	210.192,93€

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** le budget primitif 2024 pour le budget annexe « Lotissement rue des Daims »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<b>969 – SUBVENTIONS 2024</b>
-------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire chargé de la communication qui propose les subventions suivantes :

ADMR	650
AMICALE LAIQUE DE BARON	1200
AMICALE DON DU SANG BRETTEVILLE/ODON	200
ANCIENS COMBATTANTS	600
ARCHERS DE L'ODON	350
ASLFE	500
ASOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE Verson	400
ASSO 1066 SPORTS JEUX NORMANDS	100
CIFAC	100
CLUB DU SOURIRE	1200
CULTURE ET PARTAGE	500
EVI DANSE	1500
FDL (FOND DE LOGEMENT)	410
FONTAINE DES MUSES	5000
FOULÉES DE FONTAINE	500
INTER ODON FOOTBALL CLUB	1700
JEUX EN FÊTE	1200
JUDO CLUB FAYACAIN	1500
KARATÉ CLUB	300
GYM FONTAINE Verson	1500
LE MONDE DE LORIS	300
MFR MORTAGNE AU PERCHE	70
MFR LA BAGOTIERE	70
ODON COTE 112	1000
PARENTS D'ELEVES	1250
PREVENTION ROUTIERE	140
RANDONNEURS	500
SERGE SAINT SCULPTEUR	50
TENNIS CLUB	1700
TENNIS DE TABLE	500
VOYAGES PROJETS ECOLES	5200
RESERVE	4810
TOTAL	35000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADOpte** le versement des subventions citées ci-dessus par :

13 voix POUR

2 conseillers(ères) n'ont pas pris part au vote car ils(elles) font partie d'une ou des associations

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1. Future école :

Monsieur ENAULT informe le conseil qu'il a reçu les trois architectes sélectionnés pour déposer un projet. Ils ont pu se rendre dans les locaux de l'école actuelle et sur le terrain du projet.

2. CMJ :

Monsieur CHARDON annonce que 130 enfants ont pris part à la chasse à l'œuf organisée par le Conseil Municipal des Jeunes

3. Ecole :

Monsieur ENAULT revient sur l'annonce d'une éventuelle fermeture de classe à l'école à la rentrée 2024.

Il indique qu'il a rencontré l'inspectrice d'académie et qu'il faut garder une réserve face à cette annonce.

Rien n'est définitif tant que toutes les inscriptions attendues ne sont pas closes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire  
Bernard ENAULT

La secrétaire de séance  
Marianne MASSELIN